



PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 14/03/2022

PAC 2022- Notification de portefeuilles DPB 2021 Mise à disposition des clauses de transfert et dotations de DPB 2022 sous télépac

Les courriers de notification des portefeuilles des droits à paiement de base (DPB) pour la campagne 2021 sont en ligne sous télépac (rubrique données et documents / campagne 2021 / courriers).

Les formulaires et notices de demande de prise en compte des transferts de DPB ainsi que les demandes d'accès à la dotation réserve, **pour la campagne 2022**, sont disponibles sur le site télépac (www.telepac.agriculture.gouv.fr) dans la rubrique «formulaires et notices 2022».

Les formulaires de transfert de DPB doivent être datés et signés. Le nombre des DPB, les numéros d'îlots et de parcelles repris, ainsi que la valeur unitaire des DPB transférés (indiquée dans le portefeuille des DPB 2021 mis en ligne sous télépac) doivent être précisés.

Deux modes de transmissions de ces formulaires à la DDT sont possibles :

- À partir du 1^{er} avril 2022 via le site télépac (en vous connectant à votre espace) où les formulaires et pièces justificatives peuvent être téléchargés, dans la rubrique pièces justificatives de la télédéclaration surface. L'original de la clause doit être conservé par le preneur des DPB pour être fourni sur demande de la DDT.
- En envoyant par courrier à la DDT- Service SEAF – Unité PAA – Cité administrative Jean Montalat – 19 000 Tulle, **au plus tard le 16 mai 2022**, l'original de la clause et les copies des pièces justificatives nécessaires.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez contacter à la direction départementale des territoires de la Corrèze :

- Claudine TEILHET au 05 55 21 82 41
- Anthony GRANDCOIN au 05 55 21 82 87

Cabinet de la préfète Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52
✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex

